

LA MÉDICATION



IMPORTANT



Chers parents,

Afin d'assurer la sécurité et le bien-être de votre enfant lorsqu'il doit recevoir un médicament durant les heures de classe ou au service de garde, nous vous demandons de compléter le formulaire d'autorisation d'administration de médicaments prescrits chaque fois qu'une telle situation se présente.

Veuillez prendre soin de respecter les critères suivants, tels qu'énoncés dans la lettre explicative officielle : **« Instructions concernant l'administration de médicaments en milieu scolaire, incluant le service de garde, et en camp de jour »**

Le médicament doit :

- Être prescrit au nom de l'enfant (aucun médicament en vente libre ne sera administré. Une étiquette d'identification de la pharmacie est requise);
- Être préparé par un professionnel de la santé;
- Être remis à l'école dans un contenant unidose (dosette) portant l'étiquette de la pharmacie;
- Être identifié clairement : nom de l'enfant, nom du médicament, posologie, date d'expiration et durée du traitement.

Vous devez également :

- Remplir et signer le formulaire d'autorisation (valide jusqu'à la fin du traitement ou de la fréquentation scolaire);
- Demander au pharmacien un horaire compatible avec les heures de repas, si possible;
- Aviser l'école par écrit en cas de modification ou d'arrêt du traitement;
- Responsabiliser votre enfant quant à sa médication (aucun échange ou partage permis).
- Par mesure de sécurité, il est important de ne pas laisser de médication dans la boîte à lunch ou dans le sac d'école de votre enfant. Seule la pompe pour l'asthme constitue une exception et peut être conservée dans le sac à dos.

Formulaire à utiliser :

- **AUTORISATION D'ADMINISTRATION DE MÉDICAMENTS PRESCRITS #5505731**

Nous vous remercions de votre collaboration.